

# Accord de libre-échange nord-américain (Alena)

Accord de libre-échange nord-américain (Alena) (en anglais, *North American Free Trade Agreement, NAFTA*), accord économique multilatéral de libre-échange signé par le Canada, le Mexique et les États-Unis le 18 décembre 1992.

L'Alena prévoit non seulement la disparition progressive des barrières tarifaires et autres entraves à la libre circulation de la plupart des marchandises produites et vendues en Amérique du Nord, mais aussi l'élimination des obstacles à l'investissement international et la défense des droits de propriété intellectuelle. Après ratification par chacun des pays signataires, la zone de libre-échange a été mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

L'Alena est le prolongement de l'accord de libre-échange américano-canadien entré en vigueur en 1989 et destiné à réduire les barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis.

Après plusieurs années de discussions, le traité de l'Alena a été conclu par les représentants des trois pays : George Bush, le président américain, Carlos Salinas de Gortari, le président mexicain, et Brian Mulroney, le Premier ministre canadien.

L'accord prévoit l'élimination des barrières à l'échange tant tarifaires (les droits de douane) que non-tarifaires (quotas ou licences d'exportation) dans un délai de quinze ans à compter de son entrée en vigueur. Il contient également des dispositions relatives aux échanges de services.

Le Canada a été le premier signataire à ratifier l'accord, le 23 juin 1993. Aux États-Unis, le débat sur l'Alena a divisé à la fois le Parti démocrate et le Parti républicain, et a soulevé une opposition farouche de la part des syndicats. Ces derniers ont redouté, en effet, la perte de nombreux emplois au sein de l'industrie américaine en raison d'une concurrence déloyale mexicaine, pays dans lequel les coûts salariaux sont inférieurs à ceux existant aux États-Unis. Ces craintes relatives à l'emploi expliquent le traitement spécifique que l'accord réserve à l'échange de certains produits (notamment le textile, les produits agricoles ou encore l'automobile) pour lesquels des restrictions subsistent. La volonté de protéger certains secteurs d'activité sensibles, au nom de la défense de l'emploi, explique la longueur du processus de négociation et de ratification

du traité instituant l'Aléna. Le Congrès américain a approuvé finalement le traité en novembre 1993. Au Mexique, les critiques ont reposé sur la crainte de la perte de souveraineté économique, ainsi que sur celle de voir l'accord renforcer la position du Parti révolutionnaire institutionnel.

Même après avoir été approuvé, l'Aléna continue d'être l'objet de controverses. L'administration du président américain Bill Clinton a estimé que cet accord avait permis la création de 100 000 emplois aux États-Unis pendant la première année, tandis que les opposants au traité étaient d'avis que l'augmentation des importations avait provoqué des pertes d'emplois. D'autres imperfections de l'accord sont apparues lorsque l'effondrement de la bourse mexicaine, à la suite de la dévaluation du peso effectuée en décembre 1994, a mis en lumière les faiblesses structurales et l'insuffisance de la modernisation des systèmes économiques et politiques mexicains.

Cette zone de libre-échange, qui ne constitue cependant pas un marché commun (en raison de l'absence d'un tarif douanier extérieur commun et d'une politique commerciale commune à l'égard des autres pays), crée toutefois un espace regroupant **365 millions de consommateurs**, soit la deuxième zone d'échanges après l'Espace économique européen (EEE), qui représente **380 millions d'habitants**.

Des discussions sur l'entrée d'autres nations sud-américaines — à l'exception de Cuba — dans l'Aléna ont commencé à la fin de l'année 1994, et des négociations officielles avec le Chili ont débuté en 1995. Ces pourparlers reposent sur la création d'une zone de libre-échange couvrant l'ensemble du continent américain, au début du prochain millénaire.